

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 03124

Numéro SIREN : 882 601 297

Nom ou dénomination : AB EXPERTISE & CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2023 sous le numéro de dépôt 42004

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 DÉCEMBRE 2022

L'an 2022,
le 31 décembre,
à 14 heures,

Au siège social, 5 BD EDGAR QUINET 92700 COLOMBES

Monsieur Armel BROSSIER, demeurant BÂTIMENT 4 5 RUE DES ENTRÉES 78160 MARLY-LE-ROI

Propriétaire de l'unique action de 1,00 euro émise par la société AB EXPERTISE & CONSEIL,

Associé unique et seul Président de ladite société,

La réunion est présidée par Monsieur Armel BROSSIER.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Armel BROSSIER, associé unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Décision à prendre en application de l'article L225-248 du Code de commerce ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

DÉCISION 1

Après l'approbation des comptes et l'affectation au résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

La loi prévoit qu'en pareille circonstance l'associé unique doit décider sur l'opportunité d'une dissolution anticipée de la société.

L'associé unique statuant par application de l'article L225-248 du Code de commerce et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022 et approuvés le 31 décembre 2022, constate que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital.

L'associé unique acte qu'une inscription va être réalisée au Registre du commerce et des sociétés et conduira à l'ajout d'une mention sur l'extrait Kbis de la société.

L'associé unique décide de ne pas procéder à la dissolution anticipée de la Société. En conséquence, la Société continuera son exploitation et la désignation d'un liquidateur est sans objet.

L'associé unique acte que la Société est tenue au plus tard, à la clôture du deuxième exercice social suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves, soit de reconstituer ses capitaux

propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

DÉCISION 2

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Armel BROSSIER

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name.